



SAINTE ANNE

Ecole & Collège Catholique

Règlement intérieur – 1^{er} degré

L'école Sainte Anne est un établissement d'enseignement privé catholique, sous tutelle diocésaine, lié à l'Etat par un contrat d'association qui reconnaît son caractère propre.

Le règlement intérieur de l'école Sainte Anne est fondé sur son projet éducatif et pastoral. Il en est son mode de fonctionnement pratique.

Les enfants reçoivent en début d'année le règlement avec leurs droits et leurs devoirs et s'engagent à le respecter.

L'objectif visé par les dispositions suivantes est de faciliter le libre épanouissement de chacun dans le respect des autres.

I° Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi

• Site - 105 RUE Callelongue :

Matin PS, MS, GS

8h 15 à 11 h 30

Après-midi

PS, MS 13 h 20 à 16 h 20

GS 13 h 25 à 16 h 25

Matin CP

8h25 à 11h30

Après-midi

13h20 à 16h30

Ouverture du portail : 8h10/8h30

Ouverture du portail : 11h30 et 13h20

Ouverture du portail : 16h20/16h55

105 Rue Callelongue – 18 Rue Thieux 13008 Marseille

E-MAIL : secretariat.ecole@steannemarseille.fr

direction.ecole@steannemarseille.fr

Tel : 04 91 71 08 06



SAINTE ANNE

Ecole & Collège Catholique

- **Site - RUE Thieux : CE1, CE2, CM1 CM2 :**

8 h15 – 11h15

13h15 – 16h30

Ouverture du portail : 8h/8h15

Ouverture du portail : 11h10/11h15 et 13h10/13h15

Ouverture du portail : 16h30/16h55

Pour le bon fonctionnement de l'école et le bien vivre des élèves, les horaires doivent être respectés.

La répétition des retards entraînera une observation.

Un cumul de retards élevé fera l'objet d'un signalement à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

II° Garderie

Notre garderie est gratuite le matin à partir de **7 h 30** et le soir jusqu'à **16h55**.

Elle est payante le soir entre **16h55 /17 h55** à la rue Callelongue et **16h55 / 17h55** à la rue Thieux.

Il n'est pas possible de récupérer son enfant entre 17h et 17h 20 sur les deux sites.

Votre enfant peut être récupéré entre 17h20/ 17h30 sur le site de Callelongue.

Votre enfant peut être récupéré entre 17h20/ 17h35 sur le site de Thieux.

A partir de 16h40 un goûter équilibré et adapté à une conservation de 8 h dans un sac peut être consommé sur place – uniquement pour les élèves qui restent jusqu'à 16h55 et au-delà.

La garderie est un temps parascolaire qui demande une posture d'élève attentive aux recommandations de l'adulte référent qui applique le règlement intérieur de l'école Sainte Anne catholique. Le surveillant est le garant du règlement intérieur de la garderie, toute remise en question de son autorité entraînera une impossibilité

105 Rue Callelongue – 18 Rue Thieux 13008 Marseille

E-MAIL : secretariat.ecole@steannemarseille.fr

direction.ecole@steannemarseille.fr

Tel : 04 91 71 08 06



SAINTE ANNE

Ecole & Collège Catholique

de bénéficier du service de la garderie. Le surveillant utilise le permis à points et soustrait un point au permis de l'élève si nécessaire.

III° Absences : Toute absence doit être signalée rapidement et justifiée au retour de l'enfant sur le carnet de liaison.

Les élèves récupèreront leur travail à leur retour en classe, aucun cours ne sera mis en ligne par l'enseignante.

Les absences de convenance ne peuvent être autorisées par l'établissement. Aucun travail de rattrapage ne sera donné dans ces cas-là.

Si les élèves sont absents uniquement une matinée, le retour en classe se fait en début d'après-midi aux horaires respectifs de chaque site.

Prévenu à l'avance le chef d'établissement peut permettre un retour exceptionnel à 11h15 sur le site de Thieux et à 11h 30 sur le site de Callelongue. Cette demande doit se faire par écrit la veille de l'absence.

Un cumul d'absences élevé fera l'objet d'un signalement à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

Autorisation d'absences

Un élève ne peut être récupéré à des fins personnelles sur le temps scolaire (récréations du matin, de la pause méridienne, départ anticipé ...).

Toutefois, une absence prévisible de demi-journée ou journée peut être autorisée par le Chef d'établissement et ne le sera que pour motif grave ou exceptionnel.

Seuls les élèves disposant d'un suivi extérieur en lien avec les apprentissages et encadré par un plan d'action personnalisé bénéficient d'une autorisation d'absence régularisée.

IV° Santé

105 Rue Callelongue – 18 Rue Thieux 13008 Marseille

E-MAIL : secretariat.ecole@steannemarseille.fr

direction.ecole@steannemarseille.fr

Tel : 04 91 71 08 06



SAINTE ANNE

Ecole & Collège Catholique

Les parents doivent fournir un certificat médical au retour en classe dans le cas où l'enfant a une maladie contagieuse qui justifie une éviction de la collectivité (coqueluche, gale...).

Aucun traitement médical n'est administrable à l'école, aucun médicament ne doit être présent dans le cartable de l'enfant.

Toute allergie ou autre pathologie doit être signalée, un PAI (Projet d'accueil individualisé) peut s'établir.

En cas d'accident, la famille sera prévenue le plus rapidement possible et le responsable de l'établissement fera appel aux moyens nécessaires pour préserver la sécurité de l'enfant.

V° EPS

Les cours d'Education physique et sportive font partie de l'enseignement obligatoire. La dispense d'EPS d'une durée supérieure à une séance doit être justifiée par un certificat médical.

Quelle que soit la durée de l'inaptitude, le certificat ne vaut pas dispense de présence en cours. Ainsi, l'élève doit assister au cours.

Les élèves doivent avoir une tenue adaptée aux activités sportives qui se pratiquent les jours signalés.

VI° Tenues et affaires personnelles

Le tablier est obligatoire les jours de classe pour les enfants de l'école maternelle jusqu'au 1er juin. Une tenue propre et **adaptée à la scolarité** met l'enfant en situation d'écolier.

Nous nous réservons le droit d'apprécier la correction de la tenue.

SONT INTERDITS :

- Cheveux teints ou rasés avec motifs
- Maquillage et vernis
- Boucles d'oreilles pendantes
- Maillot de foot
- Bijoux de valeur
- Téléphone portable
- Jeu électronique
- Chewing-gum/Bonbons
- Jean déchiré

105 Rue Callelongue – 18 Rue Thieux 13008 Marseille

E-MAIL : secretariat.ecole@steannemarseille.fr

direction.ecole@steannemarseille.fr

Tel : 04 91 71 08 06



SAINTE ANNE

Ecole & Collège Catholique

VII° Règlement du « Vivre ensemble »

Un permis à points est mis en place dans la classe et durant les temps de récréation. Le permis à points outille, également, les temps de cantine et de garderie en matière de règlement.

La vie en collectivité est un apprentissage de chaque jour. Les enfants ont le droit d'être respectés et le devoir de respecter les autres.

- Sanctions

Tout membre de l'équipe éducative peut porter une observation sur le carnet de liaison à propos du comportement ou de la tenue d'un élève.

Trois observations entraînent un avertissement inscrit sur le livret scolaire.

De plus, une faute grave peut entraîner un avertissement avec exclusion temporaire de la classe, de la garderie ou de la cantine.

- Jeux autorisés

Les jeux autorisés en récréation sont à l'appréciation de l'enseignante de chaque niveau de classe.

En cas de vol, l'école décline toute responsabilité.

VIII° Suivi du travail scolaire

Les résultats scolaires sont semestriels, donnés en JANVIER et en JUIN.

Des entretiens individualisés ont lieu durant l'année scolaire pour faire le point sur la scolarité de chaque élève en fonction de ses besoins.

Il est demandé aux parents de veiller au travail journalier de leur enfant, et de coopérer avec l'équipe éducative.

Notre enseignante spécialisée intervient dans l'école deux jours par semaine, elle fait partie de l'équipe éducative. Son intervention auprès des élèves n'est pas soumise à l'accord des parents.

IX° Cantine

105 Rue Callelongue – 18 Rue Thieux 13008 Marseille

E-MAIL : secretariat.ecole@steannemarseille.fr

direction.ecole@steannemarseille.fr

Tel : 04 91 71 08 06



SAINTE ANNE

Ecole & Collège Catholique

La confection des repas est confiée à la société de restauration NEWREST. La cuisine est faite sur place dans les locaux située rue Thieux par le chef, Patrice LEPELTIER. Les menus sont élaborés par une diététicienne. Les produits locaux y sont privilégiés. Tout repas occasionnel réservé sur Ecole Directe doit être signalé à l'enseignante sur le carnet de liaison pour l'appel cantine du matin.

X° Sécurité

Pour éviter un rassemblement devant l'école, nous vous demandons de rester à distance du portail en attendant l'horaire de sortie de votre enfant, ceci pour faciliter la circulation des classes.

Seuls les parents des PS (Petite Section de maternelle) et MS (Moyenne Section de maternelle) ont l'autorisation d'accompagner le matin leur enfant dans l'école. Pour toutes les autres classes, les parents doivent rester à l'extérieur de l'école.

Au moment des sorties, l'enfant quitte l'établissement avec une personne autorisée à venir le chercher et inscrite dans le carnet de liaison en page 1.

XI° Communication

Par le carnet de liaison pour contacter les enseignantes

Par la messagerie Ecole Directe pour contacter la direction.

Par appel téléphonique au secrétariat de l'ECOLE 04 91 71 08 06

Il est interdit de contacter les enseignantes, surveillantes, assistantes maternelles sur leur téléphone portable privé pendant le temps scolaire.

Je me tiens également, à votre disposition, les lundis et mardis, sur rendez-vous si besoin. Madame Katia BATBEDAT Cheffe d'Etablissement

Merci de bien vouloir recopier la phrase suivante : « Je certifie avoir pris connaissance et acte du règlement. »

Signature responsable 1

Signature responsable 2

105 Rue Callelongue – 18 Rue Thieux 13008 Marseille

E-MAIL : secretariat.ecole@steannemarseille.fr

direction.ecole@steannemarseille.fr

Tel : 04 91 71 08 06



SAINTE ANNE

École & Collège Catholique

105 Rue Callelongue – 18 Rue Thieux 13008 Marseille

E-MAIL : secretariat.ecole@steannemarseille.fr

direction.ecole@steannemarseille.fr

Tel : 04 91 71 08 06